

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de convocation                                                                                                                                                                                             |
| 18/06/2026                                                                                                                                                                                                      |
| Date d'affichage                                                                                                                                                                                                |
| 30/06/2026                                                                                                                                                                                                      |
| Nombre de conseillers :                                                                                                                                                                                         |
| En exercice.....23                                                                                                                                                                                              |
| Présents.....20                                                                                                                                                                                                 |
| Votants.....23                                                                                                                                                                                                  |
| Réf : 2026-061                                                                                                                                                                                                  |
| Objet :<br>Modification de la délibération<br>relative aux délégations consenties<br>au Maire                                                                                                                   |
| Le Maire certifie que la présente délibération<br>a été déposée en Sous-Préfecture de<br>Fontainebleau au titre du contrôle de la<br>légalité le 30/06/2026 et qu'elle a été rendue<br>exécutoire le 30/06/2026 |
| Le Maire,<br><br>A. MOMON                                                                                                                                                                                       |

Le trente juin deux mille vingt-six à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Michael GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Tom MAHÉ, Brigitte GOUYON, Tiffany MINO, Geneviève DARGNAT, Eric SAINT-SEBASTIEN, Caroline CESNEUT, Patrice SAINTON, Baptiste TOINOT, Gwenaele ALBERTELLI, Hermann TYNDAL et Josiane PACHOLSKI formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Laetitia GUISTEL pouvoir à Régine BRAUN  
Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN  
Pascale PALARD pouvoir à Valérie BOCQUEL

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Michel DOYEN

Réf : 2026-061- Modification de la délibération relative aux délégations consenties au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 mai 2026 portant délégation de compétences au Maire ;

Vu les observations formulées par les services de la Préfecture ;

Considérant qu'il convient de compléter l'article 15 de la délibération précitée afin de fixer une valeur maximale des immeubles concernés par l'exercice du droit de préemption ;

Considérant que le Maire pourra déléguer l'exercice de ce droit de préemption exclusivement à l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre, à un établissement public foncier ou à un concessionnaire chargé d'une opération d'aménagement présentant un intérêt communal, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

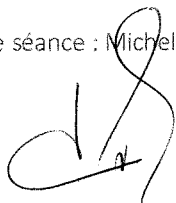
DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De modifier l'article 15 de la délibération du 21 mai 2026 en fixant à 300 000 € la valeur maximale des immeubles concernés par la délégation consentie au Maire en matière de droit de préemption.
- De préciser que la délégation de l'exercice du droit de préemption ne pourra être consentie qu'aux organismes prévus par les articles L.211-2 à L.211-2-3 et L.213-3 du Code de l'urbanisme.

Les autres dispositions de la délibération du 21 mai 2026 demeurent inchangées.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 30/06/2026

Secrétaire de séance : Michel DOYEN



Le Maire, Alain MOMON

